Quelles formalités pour transféret des données personnelles hors UE ? | Denis JACOPINI

Ouelles formalités pour transféret des données personnelles hors UE?

Quelles formalités accomplir auprès de la CNIL si vous transférez des données personnelles hors de l'Union européenne ?

Les formalités à accomplir auprès de la CNIL varient en fonction :

- du régime juridique applicable au traitement principal (déclaration normale ou autre formalité),
- de la désignation d'un correspondant informatique et libertés,
- du pays de destination,
- du cadre juridique du transfert.

Certains transferts sont dispensés de déclaration Les traitements mis en œuvre sur le territoire français par des prestataires agissant pour le compte de responsables de traitement établis hors de l'UE et concernant des données personnelles collectées hors de l'UE sont dispensés de formalité, à condition que les traitements aient pour finalité : la gestion des rémunérations, la gestion du personnel ou la gestion des fichiers de clients et de prospects (Dispense n° 15)

Certains transferts hors UE bénéficient déjà d'une autorisation de la CNIL,

'est notamment le cas des normes suivantes :

- Norme simplifiée n°NS-046 (gestion du personnel)
- Norme simplifiée n°NS-048 (gestion clients-prospects)
- Autorisation unique n°AU-004 (alertes professionnelles)
- Des transferts bénéficiant d'une autorisation unique BCR

Dans les autres cas
Complétez le formulaire correspondant au régime juridique de formalités CNIL applicable au traitement principal envisagé (déclaration normale ou une autre formalité).

Dans ce formulaire, dans l'onglet « Transferts », sélectionnez « Transmission de données Hors UE »,

CADRE JURIDIQUE DU TRANSFERT	SI LE TRAITEMENT PRINCIPAL RELÈVE DE LA DÉCLARATION	SI LE TRAITEMENT PRINCIPAL RELÈVE DE L'AUTORISATION	SI LE TRAITEMENT PRINCIPAL RELÈVE DE LA DEMANDE D'AVIS
Le transfert se fait dans un pays présentant une protection suffisante ou Recours aux exceptions	Remplir le formulaire de déclaration normale et l'annexe transferts Ou si l'organisme a désigné un CIL : Inscription au registre du CIL	Remplir le formulaire de demande d'autorisation et l'annexe transferts	Remplir le formulaire de demande d'avis et l'annexe transferts
Clauses contractuelles types	Remplir le formulaire de déclaration normale et l'annexe transferts Le transfert est soumis à l'autorisation préalable de la CNIL	Remplir le formulaire de demande d'autorisation et l'annexe transferts	Remplir le formulaire de demande d'avis et l'annexe transferts
« Binding corporate rules » (BCR) au sein d'un même groupe	Remplir le formulaire de déclaration normale et l'annexe transferts Le transfert est soumis à l'autorisation préalable de la CNIL	Remplir le formulaire de demande d'autorisation et l'annexe transferts	Remplir le formulaire de demande d'avis et l'annexe transferts

Comment procéder ?

- 1 Complétez le formulaire
- 2- Sélectionnez les pays destinataires
 3 Remplissez l'annexe Transfert
- 4 L'instruction du transfert par la CNIL

Attention ! si vous transférez des données pour plusieurs finalités distinctes, vous devez créer une annexe pour chaque transfert hors UE. (ex : finalités d'hébergement de données et finalité de saisie de données = 2 annexes). En revanche, une seule « annexe transfert » suffit pour plusieurs destinataires dès lors que la finalité du transfert est la même.

Article original de la CNIL



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés);
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Transferts hors UE : quelles formalités ? | CNIL

4 conseils pour éviter les cyber-attaques pendant les soldes | Denis JACOPINI

4 conseils pour éviter les cyberattaques pendant les soldes

Période propice aux achats en ligne, les soldes sont aussi prisées par les cybercriminels. Tour d'horizon des mesures à prendre pour se prémunir d'une attaque informatique.

Les soldes d'hiver démarrent aujourd'hui. Période de forte activité, les e-commerçants vont voir leurs ventes augmenter et cela ne manquera pas d'attirer les cybercriminels en tout genre. A cette période, chaque année, les entreprises tout comme les particuliers sont la cible de nombreuses tentatives de piratage, cependant quelques conseils simples peuvent éviter aux particuliers les arnaques.

Pendant un mois les soldes représente un pic d'activité pour les sites d'achats en ligne. Début 2014, selon une étude de la Fevad (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) et du CSA, 7 internautes sur 10 envisageaient de préparer ou de faire leurs achats en ligne pendant les soldes. Parmi eux, 26% envisageaient d'effectuer leurs achats via smartphones. L'occasion idéale pour les pirates informatiques en quête de nouvelles victimes !

Pour se prémunir de ces attaques, les internautes peuvent prendre quelques précautions simples mais pourtant essentielles :

- 1. Veiller à toujours avoir les dernières mises à jour de ses applications, de son système d'exploitation et des logiciels de sécurité. Des failles sont régulièrement enregistrées et les correctifs sont présents dans les mises à jour, mais encore faut-il les effectuer!
- 2. S'en tenir aux règles d'or : Ignorer ou bloquer les pop-ups, utiliser un mot de passe original et sécurisé (aux oubliettes le 0000 ou le 1234), commander sur des sites fiables et via des connexions sécurisées en https.
- 3. Eviter de cliquer sur les liens directement depuis un emailing :le phishing reste à la mode, et il est particulièrement efficace en période de soldes lorsque des dizaines d'emails vous propose leurs bons plans quotidiennement. Si une offre est pertinente : mieux vaut retaper l'adresse sur son navigateur afin d'éviter tout soucis.
- 4. Eviter les transactions depuis des réseaux Wi-Fi publics. La plupart des réseaux publics (gares, cafés, etc) ont un niveau de cryptage faible, et donc une moindre sécurité. Les informations bancaires pourraient atterrir dans les mains d'une tierce personne. Que l'on soit connecté depuis un ordinateur, une tablette, ou un mobile, mieux vaut donc se méfier des réseaux ouverts.

Autre point sensible : Les achats via smartphones et tablettes sont de plus en plus communs, mais il est important de se méfier lors de son shopping. En effet, ces terminaux font face à de nombreuses menaces et sont souvent moins bien sécurisés que les ordinateurs.

Ici aussi des règles d'or s'appliquent : ne pas télécharger d'applications gratuites et de propriétaires inconnus sur internet afin d'éviter les trojans, acheter et visualiser les comptes seulement via des applications propriétaires (celles de sa banque ou celles d'e-commerçants), supprimer l'historique de navigation, le cache et les cookies régulièrement afin de supprimer les données sensibles.

Après cette lecture, quel est votre avis ? Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :

http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-120665-4-conseils-pour-eviter-les-cyber-attaques-pendant-les-soldes-1080620.php

Formation RGPD pour devenir DPO de votre organisme — Prochaine formation les 17 18 et 19 septembre 2018 à Paris



Depuis le 25 mai 2018, le RGPO (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection ontinale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité. Formation pour DPO « Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement » : 2 jours (Mettez en place une démarche de mise en conformité RGPD) Conformité avec Le RGPD au sein de votre établissement. informatique <u>spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protection des Domnées à Caractère Personnel)</u>, consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998. J'ai bientôt une expérience d'une dizaine active à la Protection des Domnées à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant ONIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des mateur, il n'est ainsi aissé d'expliquer le coté pragnatique de la démarché de nise en conformité avec le RGPD. Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formatter, il n'est ainsi sies d'expliquer le coté promation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récement Délègué à la Protection des « Mon objectif est de vous transmettre mon savoir, vous dévoiler mes techniques mes outils car c'est bien ce que les personnes qui souhaitent s'inscrire à une formation RGPD attendent. » Votre Prénom / NOM (obligatoire) Votre adresse de messagerie (obligatoire) Un numéro de téléphone (pour faciliter l'organisation) Yous souhaitez avoir des informations sur :

① - la formation « Comprendre le RGPD » : 1 jour

① - la formation » Le veux devenir Déléqué à la Protection des Données » 2 jours

② - la formation » Le mets en conformité mon établissement » 3+1 jours

② - la formation » Hise en conformité RGPD sur mesure »

② - un accompagnement personnalisé au RGPD aitez réserver une ou plusieurs place(s) à la formation : ras de date de preude pour i install. Face à une importante demande no formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentamément interrompu l'organisation de formations de groupe. Nous sommes néammoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux. Whétieze pas à nous faire par led evos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution. Pas de date de prévue pour l'instant. Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons m Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution. Formation pour consultants : « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néamonis à votre entière disposition si vous soubhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution. □Autre ville ou sujets souhaités en individuel (indiquez ci-dessous) Envoyer Nos formations s'organisent en groupe. Le lieu de la formation sera facilement accessible à Métro à Paris, facilement accessible en tramway à Lyon et à proximité d'une gare TGV et disposera d'un parking à Marseille. Votre place ne sera réservée qu'à la réception de votre accepte. Si la formation était annulée (nombre de participants insuffisants ou en cas de force assjeure), votre accepte sera remboursé en intégralité dans les 3 jours (les chèques seront encaissés à partir du jour de la formation). En cas d'annulation de votre part mains de 48 heures avant la formation, l'accepte pourrain peus sêtre remboursé car de régler les fraits de rélavartion de salle et d'organisation, eux même non remboursables.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI et Règlement européen : se préparer en 6 étapes

Mon employeur peut-il enregistrer ou écouter mes conversations téléphoniques professionnelles ? | Denis JACOPINI



Mon employeur peut-il enregistrer ou écouter mes conversations téléphoniques professionnelles ? Votre employeur peut mettre en place un dispositif d'écoute ou d'enregistrement des conversations téléphoniques professionnelles.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formatio**n au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel: 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, consultant, formateur et chargé de cours.

Nos domaines de compétence :

• Expertises et avis techniques en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet… ;

• Consultant en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;

• Formateur et chargé de cours en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez ! Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

http://www.aide.cnil.fr/selfcnil/site/template.do;jsessionid=ED8EEF208480A650CC53FA804DE31A0C?name=Mon+employeur+peut-il+enregistrer+ou+%C3%A9couter+mes+conversations+t%C3%A9j%C3%A9phoniques+professionnelles+%3F&id=269

5 règles d'or pour les utilisateurs des réseaux sociaux | Denis JACOPINI



Le nombre total d'individus dans le monde est de 7,4 milliards. Fin 2015, Facebook a atteint les 1,59 millions d'utilisateurs. Avec une augmentation annuelle de 17%, le géant des réseaux sociaux est tout simplement trop important pour être ignoré. Ceci étant dit, c'est aussi vrai pour beaucoup d'autres réseaux sociaux

Les 310 millions d'utilisateurs actifs par mois sur Twitter postent 347 222 fois en moyenne. Plusieurs d'entre eux tweetent plus d'une centaine de fois par jour, et nombreux sont ceux à tweeter une fois par jour. Plus de 40 millions de photos ont été partagées sur Instagram depuis son lancement, et plus de 80 millions de photos y sont publiées chaque jour. Ceci représente une énorme quantité de données : certaines importantes, d'autres intéressantes ou encore inutiles. Les réseaux sociaux, avec leurs propres tendances et leurs propres lois, fonctionnent comme une extension du

monde réel, qui a un énorme impact sur nos v 1. N'alimentez pas les trolls Les trolls sur Internet sont des provocateur nos vies hors-ligne. Dans cet article, nous vous dévoilons quelques règles simples que chaque utilisateur de réseaux sociaux devrait garder en tête.

L. W allmentez pas les livits
Les troils sur Internet sont des provocateurs qui se joignent à des conversations dans le but d'agacer les autres utilisateurs pour le « fun ». On peut trouver des troils n'importe où : sur les forums, les chats, et autres plateformes de communication en ligne. Les forums des nouveaux médias sont connus pour la participation élevée de troils. D'ailleurs, il y en a plein sur les réseaux sociaux.

Comment dévez-vous parler aux troils ? D'aucume façon! Ignorez-les. Plusieurs personnes se font prendre au piège et engagent alors des débats houleux en essayant d'expliquer leur point de vue et passent une grande partie de leur temps et de leur énergie en vain. Quelqu'un a toujours tort sur Internet. Ne perdez pas votre temps et votre énergie pour des troils. View image on Twitter



n'avez pas de chance, vous pourriez tomber sur un troll en quête de revanche, en spammant votre e-mail, ou même en essayant de ruiner votre vie. Par exemple, un couple américain a perdu du temps, de l'argent, leur et même détruit leur mariage en étant les victimes de cybercintimidation, se traduisant par des canulars téléphoniques (swatting) et autres formes d'harcèlement hors-ligne.

Si Vous n'avez pas de chance, vous pourriez tomber sur un troit en quete de reventne, en spemment voire e-mail, ou memme en essayant de la character en exemple, an copy and travail et même détruit leur mariage en étant les victimes de cyber-cintimidation, se traduisant par des canulars téléphoniques (swatting) et autres formes d'harcèlement hors-ligne.

2. Ne postez pas ou ne partagez pas de contenu illégal

Les Emirats Arabes Unis et la Nouvelle Zélande disposent de lois qui punissent sévèrement les troils et la cyberintimidation avec des sanctions allant de 35 000\$ à la prison.

Toutefois, vous pouvez écoper d'une amende ou même être confronté à des conséquences bien plus graves pour avoir posté, partagé du contenu ou toutes autres actions relatives dans bon nombre de pays. Par exemple, deux hommes ont été condammés à quatre ans de prison après avoir créé une page Facebook qui encourageait une révolte. Un homme au Bengladesh a été envoyé en prison pour avoir plaisanté sur son souhait de voir le premier ministre mort.

Ont et condamnes a quarte ans de pisson après avoir (ree une page raceboux qui entodiagant une fevotre, on nomme au benjadues) à et envoye en pisson pour avoir plassante sur son sounait de voir le premier mainistre moit.

Par conséquent, mieux vaut être au courant des lois de chaque pays et de s'en souvenir au moment de publier ou partager sur Facebook ou Twitter.

3. Ne partagez pas des arnaques

Les fraudeurs piègent souvent les victimes avec des histoires choquantes telles que des bébés mourants, des chiots qui se noient, ou d'anciens combattants. De tels articles font le tour des réseaux sociaux en criant à l'aide. En réalité, ils sont déployés dans le but de voler de l'argent, de diffuser des malwares et des méthodes d'hameçonnage. /iew image on Twitter



City News CityNews Toronto

@CityNews

Ligatiywews Consumers warned about online scam involving free puppieshttp://ow.ly/YAgcm 3:14 AM — 22 Feb 2016

2020 Retweets

be tels articles génèrent beaucoup de partages, mais la majorité d'entre eux sont des arnaques. De vrais appels au secours proviennent en général de votre famille, amis, et amis de vos amis. Ayez toujours en tête que ce sont les pages officielles des entreprises qui mettent en place ce type d'aide et non pas des individus inconnus. C'est la raison pour laquelle il vaut ineux rester vigilant et vérifier chaque article avant de cliquer sur « aimer » ou « partager ». Pas envie de tous les contrôler un par un ? Ne prenez donc pas de risques pour vous et

Vos amis.

4. Pensez aux réactions des lecteurs

Vous avez probablement des collègues, des supérieurs et des clients parmi vos connections Facebook ou Instagram. Lorsque vous postulez pour un emploi, il est très probable par exemple que les ressources humaines jettent un coup d'æil à votre profil sur les réseaux sociaux. Prenez en compte ce que vous voulez leur montrer, et plus important encore, ce que vous ne voulez pas.

Vous devez aussi réfléchir prudemment à ce que vous publiez sur les pages d'autres utilisateurs et sur des comptes publics tels que des entreprises ou des universités. Par exemple, en 2013, un homme originaire de Pennsylvanie a êté renvoyé pour avoir «complimenté» une étudiante en ligne. Son commentaire n'avait rien de sexuel ou d'inapproprié, mais de toute évidence la mêre de la jeune fille n'avait pas apprécié. Un an auparavant, une professeure de Roses Lake, Nashington, avait été virée parce qu'une femme qu'elle n'avait jamais rencontrée s'était plainte d'un de ces articles. Il s'agit de quelques exemples parmi tant d'autres qui prouvent qu'il vaut mieux garder ses photos personnelles et ses articles pour des amis sûrs.

Si vous avez besoin d'aide pour dissimuler vos articles privés des regards indiscrets, vous pouvez retrouver nos articles sur les paramètres de confidentialité de Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, et Tumblr.

View image on Tvitter

Kaspersky Lab

Check your Facebook privacy settings NOW https://kas.pr/3Wpw 8:13 PM - 26 Oct 2015

2525 Retweets

5. Ne dévoilez pas vos données publiques

e Ba géolocalisation lorsque vous prenez une photo, postez du contenu ou montrez les lieux que vous avez visités. Si vous êtes intéressé par un évènement, le réseau

De nombreux réseaux sociaux proposent d'« enregister » la géolocalisation lorsque vous prenez une photo, postez du contenu ou montrez les lieux que vous avez visités. Si vous êtes intéressé par un évènement, le réseau social peut en informer vos amis au cas où ils voudraient vous accompagner.

Par défaut, tout le monde peut accéder à vos données, et les cybercriminels ont mille et une méthodes de s'en servir, ça peut aller de s'introduire dans votre maison jusqu'à voler votre identité numérique. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons vivement de dissimuler ce type des données à des personnes inconnues, à l'aide des paramètres de confidentialité de Facebook.

C'est aussi une bonne occasion pour que vous n'ajoutet pas n'importe qui aveuglément : les gens envoient des demandes d'amis qui peuvent s'avérer être des bots, des trolls ou même des hackers. Même si Facebook vous informe que vous avez des dizaines d'amis en commun, n'acceptez pas de demandes si vous n'êtes pas certain que ce soit des connaissances sûres. Article original de John Snow



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des depoises personnelles

- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Original de l'article mis en page : 5 règles d'or pour les utilisateurs des réseaux sociaux | Nous utilisons les mots pour sauver le monde | Le blog officiel de Kaspersky Lab en français.

Recherche de preuves dans les téléphones, smartphones, tablettes, ordinateur PC, Mac... retrouver des documents, photos ou SMS effacés



Doutes, soupçons ? Vous pensez que quequ'un vous a volé des données ? Vous pensez que votre conjoint(e) ou enfant a quelque chose à vous cacher ? Vous pensez que le téléphone contient les preuves qu'il vous faut ? Pour mettre un terme à ces interrogations, Denis JACOPINI vous permet une récupération des preuves et un usage judiciaire si vous le désirez.

Denis JACOPINI, Expert de justice en Informatique. Assermenté par les tribunaux, il est inscrit sur les listes des Tribunaux de Commerce, Tribunaux d'Instance, de Grande Instance et Administratif sur les catégories suivantes :

- E-01.02 Internet et Multimédia
- E-01.03 Logiciels et Matériels
- E-01.04 Systèmes d'information (mise en oeuvre)
- G-02 Investigations scientifiques et techniques
- G-02.05 Documents Informatiques (Investigations Numériques)

Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire, en Cybercriminalité, Certifié en Gestion des Risques sur les Systèmes d »information (ISO 27005 Risk Manager), équipé des meilleurs équipements utilisé en Investigation Numérique par les Polices du monde entier, il vous permettra de retrouver des traces et des preuves dans de nombreux supports (e-mails, fichiers, appels émis, reçus, sms, mms, photos, vidéos etc... même effacés de la quasi totalité des téléphones du marché).

Avec les meilleurs équipements utilisés par les Polices du monde entier, ils est enfin possible de faire parler vos équipements numériques.



Rechercher de preuves dans un téléphone, un smartphone ou une tablette

Vous souhaitez rechercher des preuves dans un téléphone, un smartphone ou une tablette ?

Contactez-vous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGP
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Delegues à la Protection des Doni
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, emails, contentieux, détournements de clientèle...:
- Expertises de systèmes de vote électronique



Contactez-nous



RGPD : Vous voulez vous mettre en conformité ? Voici comment faire



Depuis le 25 mai 2015, le ROPO (Mèglement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités apprisés de la COLL ent dispare, de la consensable les conformatios est renforcée. Ils deivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et La mise en conformité est une démarche avant tout réglementaire. Elle doit d'abord commencer par un audit avec de nombreux référentiels relatifs à la protection des données à caractère personnel parfois précédée par une sensibilisation du Responsable de Traitement et de certains de ses salariés (la partie pédagogique de la démarche).

Ensuite, doit suivre la mise en conformité destrèa à améliorer l'évistant en vue de l'approcher le plus possible des règles.

Enfin, doivent suivre des contrôles réguliers compte tenu que les éléments tels que le contexte, les règles et les risques évoluent sans cesse. Vous souhaitez faire appel à un expert informatique qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement ?

De om présente a Donis JACOPINI. De quis Expart en informatique assurement et <u>saticialiste</u>. En MEDI instruction des Données à Acractive Personnella Let. a cobercimisable. Convoltent despois 1906 en formation despois 1908, or la une experience depuis 2012 dans la misse en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractive Personnell. De formation d'abord technique, Correspondent Informatique et Limitative à la Protection des Données (DPO n'15845), en tant que praticion de la misse en conformité avec le REPOIX.

« Mon objectif est de mettre à disposition toute me expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le REPOIX.

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/870 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit 16070) et vous souhaitez vous faire accompagner. Au fil des années et depuis les mises en conformité avec la loi n' 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous avons constaté que les mises en conformité devaient se dérouler (et encore à ce jour avec le RGDO) selon 3 phases principales :

1. * Assays de contexte e seu ve dérouler (et encore à ce jour avec le RGDO) selon 3 phases principales :

2. * Hiss en place da La conformité RGDO » avec amélioration des traitements et les mentres acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bisen des cas l'enaltyse de risque;

3. * Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution des traitements et les mentres acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bisen des cas l'enaltyse de risque;

3. * Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution des conformité RGDO » avec amélioration des l'évolution des traitements en vue de les rendre acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bisen des cas l'enaltyse de risque;

3. * Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution des conformité RGDO dans le temps.

Pour chacume des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaiter :

• * Faire > (nous vous apprenons et vous poursuiver le maintem de la size en conformité tout en apparent étour en systement en conformité ou de la value de la size en conformité tout en apparent s'equitrement un rapport des actions réalisens pour de la conformité de votre établissement en totale autonomie et vous établissons régulairement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la CNIL).

Denandez un devis avec le formulaire ci-dessous

Part. Cast. and. inselect approach. A fair. Assau accossors. A since mass A fair.

1. Use formation of use journed poor vox assessible as a MSPO : A proposed to MSPO is a cqu'il fast avoir pour bies démarrer »;

2. Use formation de deux jours pour les futurs ou actuels DFO : A be veux devenir le Délégéé à la Protection des Données de mon établissement »;

3. Use formation une' jours pour les tratures ou actuels DFO : A be veux devenir le Délégéé à la Protection des Données de mon établissement »;

3. Use formation une' jours pour les tratures ou actuels approache à actue no conformité uver le REFD ».

Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement

Nous vous garantissons une confidentialité extrême sur les informations communiquées. Les personnes habilitées à consulter ces informations sont soumises au secret professionnel.

N'hésitez pas à nous communiquer le plus de détails possibles, ceci nous permettra de mieux connaître vos attentes.

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre Organisme / Société (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (ne sera pas utilisé pour le démarchage)

Vous pouvez nous écrire directement un message dans la zone de texte libre. Méanmoins, si vous souhaitez que nous vous établissions un chiffrage précis, nous aurons besoin des informations ci-dessous.

Afin de mieux comprendre votre demande et vous établir un devis, merci de nous communiquer les informations demandées ci-dessous et cliquez sur le bouton "Envoyer les informations saisies" en bas de cette page pour que nous les recevions. Une réponse vous parviendra rapidement.

VOTRE ACTIVITÉ

Détails sur votre activité : Étes-vous soumis au secret professionnel ? Votre activité dépend-elle d'une réglementation ? Si "Oui", laquelle ou lesquelles ?

O0ui⊕NonOJe ne sais pas O0ui⊕NonOJe ne sais pas

O0ui⊕NonOJe ne sais pas

Oʻʻui⊕NonOJe ne sais pas Oʻʻui⊕NonOJe ne sais pas Oʻʻui⊕NonOJe ne sais pas

O0ui⊕Non

vous nous décrire la composition de votre système informatique. Hous souhaiterions, sous forme d'énumération, connaître les équipements qui en quelconque accès à des données à caractère personnel avec pour chacun des appareils 7005 le(s) legicial(s) utilisé(s) et leur(s) fonction(s

ypscome annumenaque, mous sommateranes, sous torme d'énumeration, consaitre les equipments qui ont un quelconque accès à des données à caractère personnel avec pour chacun des appareils TOUS le(s)

- serveur MEB avec site Internet pour faire commattre non activité;
- l'ordinateur fixe vec ogiciel de fracturation pour facturer mas clients;
- l'addinateur fixe vec ogiciel de fracturation pour facturer mas clients.
- l'avec logiciel de massagerie électronique pour corresponders evec des clients et des prospects traitsement de testes pour la correspondence » logiciel de facturation pour facturer mes clients.
- l'avec logiciel de messagerie électronique pour corresponders de commandation de commandation de la structure ;
- santiphone avec logiciel de messagerie électronique pour corresponder avec des clients et des prospects.

- i smartphonne avec logiciel de messag Avez-vous nou plusieurs sites Internet ? Quel(s) est(sont) ce(s) site(s) Internet ? Avez-vous des données dans le Cloud ? Quel(s) fournisseur(s) de Cloud(s) utilisez-vous ?

O0ui⊕NonOJe ne sais pas

VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
Si vous avez déjà établi la liste des traitements de données à caractères personnels, pourriez-vous nous en communiquer la liste (même incomplète) ?

DDENSIONMENT DE VOTRE STRUCTURE

Rombre de salariés de votre structure :

Parmi ces salariés, combiem utilisent un équipment informatique ?

Nombre de services** dans votre structure (ecemple : Service commercial, service technique...) :

Merci d'émounter les services** de votre structure :

Merci d'énumérer ces sou-i-traiants :

Travaillez-vous avuc des pretataires qui interviencent dans vos locaux ou dans vos agences ?

Merci d'énumérer ces prestaires :

Avec combien de sociétés d'informatique travaillez-vous ?

Merci d'énumérer ces sociétés d'informatique en indiquant les produits ou services pour lesqueis elles interviennent et eventuellement leur pays :

VOTRE SITUATION VIS-À-VIS DU RGPO
Votre établissement échange t-il des données avec l'étranger ?
Si oui, avec munifolonum ?

Si oui, avec quel(s) pays ?
Arez-vous déjà été sensibilisé au RAPO ?
Les personnes utilisant un équipement infornatique on-telles déjà été sensibilisées au RAPO ?
Si vous ou vos collaborateurs n'ont pas été sensibilisés au RAPO, souhuitez-vous suivre une fornation ?

L'analyse des conditions de traitements de données dans votre local professionnel ou vos locaux professionnels fait parti
Disposez-vous de plusieurs bureaux, agences etc. dépendant jurisiquement de votre établissement ?

"Oul", combair "Oul", com

Nous pourons vous accompagner de différentes manières.

A) Mous pourons vous accompagner de différentes manières.

B) Nous pouvons vous accompagner au début puis vous aider à devenir autonome ensuite (accompagneent, audit + formation);

C) Yous pouver choisir de nous confare la testilait de la démarché emis en conformate (accompagneemnt);

D) Nous pouvers vous accompagneer de manière personnalisée (servi de nous étailler vou attentes).

Ouel type d'accompagneemnt soudantel-vous de notre pare (AnVICA- étaills) ?

Si vous le souhaitez, vous pouver nous communiquer des informations complémentaire telles que :

- Nombre d'agences au total (qui dépendent de l'établissement principal = qui n'ont pas leur propre numéro SIRET) ;

- Nombre d'agences au totals (qui dépendent de l'établissement principal = qui n'ont pas leur propre numéro SIRET) ;

- Nombre d'agences au total qui nt pas leur propre numéro SIRET ;

- Nombre d'agences que votre structure a en France ;

- Urgence de votre projet ;

- Toute information complémentaire que vous juperez utile pour nous permettre de mieux connaître votre projet.

Envoyer les informations saisies

[block id="24086" title="Mentions légales formulaires"]

* = Données à Caractère Personnel
de commercial, Service technique, Service pédagogique, Serv

ervice administratif et financier.

ou bien, envoyez un e-mail à ropd[a-ro-ba-sellene

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI

Les conseils de la CNIL pour mieux maîtriser la publication de photos | Denis JACOPINI

■ 10 conseils pour mieux maîtriser sa publication de photos Les photos occupent aujourd'hui une place centrale dans l'activité numérique des internautes : on les publie, on les partage, on les like, on les commente, on tague ses amis… Elles représentent aussi un véritable enjeu économique pour les acteurs d'internet. Comment mieux maîtriser leur publication ?

1. Adaptez le type de photos au site sur lequel vous les publiez

Certains espaces de publication et partage de photos sont totalement publics et ne permettent pas de restreindre la visibilité des photos. Il est important d'avoir conscience que les photos qui y sont partagées sont alors accessibles à tout le monde et d'adapter le contenu en conséquence.

Evitez d'utiliser la même photo de profil sur des sites ayant des finalités différentes (Facebook, Viadéo ou LinkedIn, Meetic). La photo pouvant être utilisée (moteur de recherche d'images) pour faire le lien entre les différents profils.

2. Limitez l'accès aux photos que vous publiez sur les réseaux sociaux

ll est important de bien définir dans les paramètres de confidentialité quel groupe d'amis a accès à quelle photo ou à quel album photo. Sur Facebook, ce contrôle de l'accès peut passer par la création de liste d'amis et le paramétrage des albums photos ou de chaque photo publiée (voir comment maîtriser les informations publiées sur les réseaux sociaux).

3. Réfléchissez avant de publier une photo

Il n'est pas anodin de publier une photo gênante de ses amis ou de soi-même sur un réseau social. D'autant qu'il peut s'avérer difficile, voire impossible, de la supprimer par la suite (par exemple si elle a été copiée, ou re-partagée par quelqu'un sur le même service ou un autre).

4. Demandez l'autorisation avant de publier une photo de quelqu'un

Il est préférable de s'assurer qu'une photo dans laquelle elle apparaît n'incommode pas une personne avant de la publier.

5. Utilisez avec modération les outils de « tags » (identification) de personnes et la reconnaissance faciale ...

Identifier une personne sur une photo l'expose encore davantage sur la plateforme. Il est donc recommandé de s'assurer que cette identification ne la gêne pas et de restreindre la visibilité de la photo à un cercle de proches.

Attention : cette identification peut être réutilisée par des logiciels de reconnaissance faciale du site qui sont susceptibles du coup d'associer le nom du contact à l'ensemble des photos sur lesquelles il apparait au sein de ce site.

6. Contrôlez la manière dont vous pouvez être identifiés (« taggués ») sur les photos dans lesquelles vous apparaissez et qui sont publiées sur les réseaux sociaux.

Il est possible de paramétrer la façon dont vous pouvez être taggué de manière à :

- Déterminer les contacts ou liste de contacts autorisés à vous identifier ;
- Recevoir une alerte lorsqu'un contact souhaite vous identifier afin de l'approuver (ou non) ;
- \bullet Etre alerté lorsque vous êtes identifié dans une photo / publication

7. Faites régulièrement le tri dans vos photos

Contrôler régulièrement qui a accès aux photos que vous avez publiées, en particulier les plus anciennes. Des photos qui semblaient anodines dans un certain contexte, il y a plusieurs années (à une époque où vous aviez moins de contacts, ou une photo publiée pour une occasion spécifique) peuvent s'avérer gênantes aujourd'hui si elles sont accessibles à un cercle de contacts plus large.

8. Faites supprimer les photos qui vous dérangent

Vous avez le droit de faire effacer une photo de vous d'un site ou d'un réseau social. Vous devez demander à la personne qui l'a publiée de l'enlever. Si vous n'obtenez pas de réponse ou si toutes les photos signalées ne sont pas retirées, vous pouvez vous adresser à la CNIL.

9. Faites attention à la synchronisation automatique des photos, en particulier sur smartphone, tablette ou sur les nouveaux appareils photos numériques connectés

Il est recommandé de ne pas activer (ou de désactiver lorsqu'elles sont actives par défaut) les fonctionnalités permettant de synchroniser automatiquement les photos prises avec des services en ligne (« Flux de photos » d'Apple, Instant Upload de Google+ ou Facebook Synchronisation des photos (Photo Sync) par exemple) et de bien réfléchir à leur utilité réelle en cas d'activation. Ces services ne sont pas nécessairement adaptés à une fonction de sauvegarde et de #protection des photos : ce ne sont pas des coffres-forts numériques mais des espaces de partage et publication. Vos photos peuvent n'être alors qu'à un clic d'être rendues publiques. Si ces fonctionnalités peuvent faciliter le partage, elles compliquent encore davantage la suppression des photos.

Même si ces photos ne sont pas automatiquement rendues publiques, elles sont accessibles à l'éditeur du site ou service et pourraient être utilisées par lui pour affiner votre profil, par exemple à des fins publicitaires.

10. Ne partagez pas de photos intimes via votre smartphone !

Ephémère ne veut pas dire sécurisé ! Soyez vigilants si vous utilisez des applications smartphone permettant d'envoyer des photos ou vidéos « éphémères » (Blink, Snapchat, Wickr...). Si l'affichage de la photo est prévu pour durer un temps limité, il est très simple pour le destinataire de conserver une capture d'écran de votre photo. Enfin gardez à l'esprit qu'aucune application smartphone n'est à l'abri d'un piratage, d'un défaut de sécurité ou d'une application tierce malicieuse.

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source

http://www.cnil.fr/linstitution/actualite/article/article/les-conseils-de-la-cnil-pour-mieux-maitriser-la-publication-de-photos/

Quelques préconisations sur géolocalisation des personnes vulnérables | Denis **JACOPINI**



Ouelques préconisations sur la géolocalisation des personnes vulnérables

Les particuliers. les établissements hospitaliers ou médico-sociaux peuvent aujourd'hui utiliser des appareils de suivi électroniques (bracelets. boîtiers. etc.) pour assurer la sécurité de

- Afin de respecter les droits de ces personnes, la CNIL a fait les recommandations suivantes :
 Recueillir si possible l'accord de la personne concernée ou celui de ses représentants légaux ou de ses proches. La personne doit au minimum être informée ;
- · Les appareils doivent pouvoir être désactivés et réactivés par les personnes concernées, lorsque celles-ci sont en possession de leurs movens :
- La procédure de gestion des alertes doit être précisée dans un protocole ;
 Privilégier les systèmes qui laissent à la personne concernée l'initiative de la demande d'assistance, plutôt qu'une surveillance permanente
- S'appuyer sur une évaluation personnalisée des risques et non sur une logique de prévention collective. La géolocalisation ne doit pas être utilisée systématiquement pour toutes les personnes âgées ou tous les enfants accueillis dans un établissement.

Avant de faire le choix d'utiliser ce type d'appareil, une évaluation collégiale et pluridisciplinaire doit donc être menée par l'équipe qui prend en charge la personne vulnérable.

Nous organisons régulièrement des actions de sensibilisation ou de formation au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ? Contactez-nous Denis JACOPINI Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise. Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez

http://www.aide.cnil.fr/selfcnil/site/template.do;jsessionid=9DCFCE66E3DC38F485EA18F87E1E023F?name=6%C3%A9olocalisation+des+personnes+vuln%C3%A9rables+%3A+les+pr%C3%A9conisations+de+la+CNIL&id=299

Usurpation d'identité, propos diffamatoires, concurrence déloyale, atteintes à votre E-réputation — Nous pouvons vous aider | Denis JACOPINI



```
Usurpation d'identité, propos diffamatoires, #concurrence déloyale, atteintes à votre E-réputation — Nous pouvons vous aider
```

Victime de la cybercriminalité: Quelqu'un vous #insulte sur Internet (propos diffamatoires), se fait passer pour vous (usurpation d'identité sur Facebook, Twitter, viadeo, linkedin, instagram, par e-mail), ou diffuse certaines de vos informations confidentielles, vous pouvez rapidement devenir victime d'une atteinte à votre e-réputation.

confidentielles, vous pouvez rapidement devenir victime d'une atteinte à votre e-réputation.

Pour initier une action vers la personne malveillante en direction soit d'une arrangement à l'amiable ou d'une action judiciaire, vous devez constituer un dossier avec un maximum d'éléments prouvant la légitimité de votre action.

Denis JACOPINI, Expert Informatique assermenté et spécialisé en protection des données personnelles et en cybercriminalité a rassemblé dans ce document quelques actions qui devront être menées et est en mesure de vous conseiller et de vous accomplians vos démans vos démanches.

Nous pouvons classer les atteintes à la e-réputation en 3 grandes catégories :

a) Attaintes à la vie privée (par exemple en diffusant ou divulguant des informations personnelles ou confidentielles)
b) Délaigrements, injures, propos diffamatoires, citations hors contextes et médisances
c) Usurpation d'identité
Lors qu'un expert est contacté pour une mission sur un de ces sujets, un constat d'huissier peut éventuellement avoir été demandé, notamment pour constater les faits reprochés. Sans constat, l'expert devra se baser soit sur les informations ou doci
que lui communiquera la victime (avec pour issue une vérification de l'exactitude ou de l'intégrité des informations) ou bien procédera à un constat des faits lors de sa mission.

Plusieurs types d'informations peuvent être soumises à l'expert : Expertiser un e-mail, un post sur un forum, un réseau social ou bien des informations apparaissant sur des supports tels qu'un moteur de recherche, annuaire Internet ou bien un site Internet se fait d'abord en analysant le contexte, puis en réalisant

Expertise d'E-mails En l'absence de pro-fff

Expertise d'E-mails

B. l'absence de procédés de signature électronique garantissant l'intégrité absolue d'un e-mail et de procédé de traçabilité pouvant garantir l'envoi et la distribution dans la boite destinataire d'un e-mail, et, étant quasiment systématiquement dans l'impossibilité de pouvoir expertiser le système informatique à la fois de l'expéditeur et du destinataire, l'expert est souvent blen démuni pour prouver l'absence de fraude dans un « change électronique.

Les prenaires informations à roi relever sont blen évidement la « date de l'e-mail », « l'identité du un des correspondants» mais aussi une information qui apporte une véracité supplémentaire au mail incriss précédement cau mail incriss précédement plant de l'e-mail se pueunt certs event informations insissions précédement relevées, mais également avoir des informations sur les serveurs source, destination et intermédiaires impluyés dans l'échange electronique. (LA FONCTION D'AFFICIAMED DE L'ENTER D'UN BHAIL FAIT PANTED DE LA PURPANT DES LOGICIELS DE MESSAGENTE!

La dérariare information privant être fort utile consiste à rechercher des informations sur les serveurs source, destination et informations sur les serveurs apporter des éléments persentant à l'avocat d'emagaer auprès de la personne à qui l'atteint à la e-réputation est reprochée une demande de réparation à l'amiable ou par voie judiciaire.

Avec les éléments recueillis permettre des éléments persenter une requête à un juge, laquelle permettra à l'expert d'obtenir d'autres éléments reclueilles permettant à l'avocat d'emagaer auprès de la personne à qui l'atteint à la e-réputation est reprochée une demande de réparation à l'amiable ou par voie judiciaire.

Lire notre dossier au sujet des signatures éléctroniques.

Lire notre dossier au sujet des signatures électroniques http://www.lenetexpert.fr/dossier-du-mois-j-inju-2041-lutilisation-juridique-documents-numeriques-lere-dematerialisation-outrance/ Expertise de post sur forum ou sur les réseaux sociaux ?

Ex forums ou les réseaux sociaux pevennt être aussit les dépositaires malgré deux d'échanges ayant pour conséquence l'atteinte à la réputation d'une victime.

Les forums ou les réseaux sociaux pevennt être aussit les dépositaires malgré deux d'échanges ayant pour conséquence l'atteinte à la réputation d'une victime.

Les presières informations à relever sont bien évidement la « date du message » et « l'identité de l'auteur ». (LOFURES DECANN DATEE, DOSE SOURCE, ECANNES AVEC LE FOURNISSEUR DU SERVICE)

D'autres éléments peuvent nous auther à identifier l'auteur physique d'un message par recoupement d'informations recueillies sur literent ou dans d'autres sites d'échanges tels que des indices dans les propos ou des informations dans les images utilisées (recherche sur Google, Social Mention, Samepoint, Mention met, Alerti, Youscesi, Sprout Social, «Cairn.com, zen-reputation com.).

Tout comme avec les éléments permettant d'identifier l'auteur didition d'un evail. ("expert pour apporter des éléments permettant d'identifier l'auteur des faits permettant ainsi d'engager seul ou au travers d'un l'avocat, auprès de la personne à qui l'atteinte à la « réputation ent reproché une demande de réparation à l'amable ou par voie judiciaire.

L'atteints recueilles permettant, par voie judiciaire, de présenter une requête à un juge, tapautie permettra d'autres éléments techniques relatives à l'échange.

Remarque : En cas de difficulté de faire retirer l'information à l'origine de l'atteinte à la E-réputation, la technique du Flooding peut être utilisée. Elle consiste à noyer l'information par une profusion d'information au contenu cette fois maîtrisé et

Intelligement choisi.

Expertise d'informations sur des annuaires ou de sites Internet

Lorsque des contenus portant atteinte à VE-réputation se trouvent sur des sites Internet, la procédure consiste à identifier le responsable du contenu portant atteinte à la réputation de la victime. Le point d'entrée pour avoir des infor au nom de domaine est principalement le bureau d'enregistrement pouvant nous renseigner sur les coordonnées des différents contacts.

Nous pouvons faciliement nous trouver confrontés à plusieurs contacts:

**Le contact qui a déposé le nom de domaine.

**Contact qui a déposé le nom de domaine.

Nous pouvons facilement mous trouver confrontés à plusieurs contacts :
le contact qui a réglé le nom de domaine
celui qui a réglé l'hébergement
celui qui a réglé l'hébergement
celui qui a réglé l'hébergement
celui qui a mis en ligne l'sinformation incrisinée
celui qui a mis en ligne l'sinformation incrisinée
celui qui a mis en ligne l'sinformation concernée
(Ecci peut représenter autant de contacts pouvant être impliqués ou non dans notre expertise.
Le point d'entrée pour avoir des informations sur ces contacts est principalement le bureau d'enregistrement (registrar en anglais) est une société ou une association gérant la réservation de noms de domaine Internet).
Nous pouvons avoir plus d'information sur les différents contacts relatifs à un non de domaine (propriétaire, contact administratif, contact technique) en utilisant la fonction « whois » proposé par les bureaux d'enregistrement ou sur https://www.fusin.cet.
Voici quelques exemples de registres avec les domaines de premier niveau qu'ils maintiennent :
Verisign, Inc. : .com; .net; .come
Public Interest Régistry et Afilias : .org;
Afilias : .info;
CIRA : .ca;
DEMIC : .de;
DEMIC : .de;
Requevel : .di;
AFILIS : .finfo;
CIRA : .ca;
CELIC : .ca :

http://whois.domaintools.com

* http://www.stowaruovsca.com/ Down.informalist. Down.informalist. Down.informalist. Down.informalist. Down.informalist. Down.informalist. Tributiarist. Statistics. Tributiarist. Statistics. Tributiarist. Statistics. Tributiarist. Statistics. Sta nonymat d'un particulier (personne physique), titulaire d'un nom de domaine enregistré sous diffusion restreinte (le nom et les coordonnées du

Enfin, il peut être parfois utile de retrouver le contenu d'un site internet à une date antérieure.

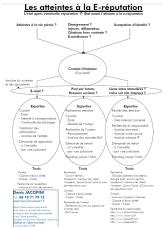
Enting, it peut etre part loss titze de recrouver te concenie du miscre de date anterieure. Am de date anterieure.

Pour cela, il existe un outil perpésentant les arrivies d'Internet : Internet Archive.

L'Internet Archive, ou IA est un organisme à but non Lucratif consacré à l'archivage du Web et situé dans le Presidio de San Francisco, en Californie. Le projet sert aussi de bibliothèque numérique. Ces archives électroniques sont constituées de cliché instantanés (copie de pages prises à différents moments) d'Internet, de logiciels, de films, de livres et d'enregistrements audio.

Site Internet de Internet Archive : https://archive.org

: http://archive.org/web Accès direct au WayBackMachine



Autres délits pour lesquels les Experts Informatiques peuvent être contactés:

Le cybersquatting

Le cybersquatting

Le cybersquatting, aussi appelé cybersquattage, est une pratique consistant à enregistrer un nom de domaine correspondant à une marque, avec l'intention de le revendre ensuite à l'ayant droit, d'altérer sa visibilité ou de profiter de sa notoriété.

Parmal les buts recherchés par les cybersquatteurs nous avons:

- Spéculation au nom de domaina un nom de domaina un mon de domaine au nom de domaine un mon de domaine de l'ayant-droit, pour que celui-ci achète le nom de domaine au cybersquatteur à un tarif élevé.

- Page parking

Le nom de domaine contient des liens sponsorisés qui rapportent des revenus au cybersquatteur. Idéalement, les liens sponsorisés sont en rapport avec le thème de la marque parasitée.

num de domaine contacin, une course de contrefaçon, le cybersquatteur reprenant les repères visuels de la boutique nom de domaine pointe vers une boutique vendant généralement des produits similaires au commerçant dont la marque est cybersquattée. Il s'agit souvent de produits de contrefaçon, le cybersquatteur reprenant les repères visuels de la boutique nom de domaine pointe vers une boutique vendant généralement des produits similaires au commerçant dont la marque est cybersquattée. Il s'agit souvent de produits de contrefaçon, le cybersquatteur reprenant les repères visuels de la boutique nom de domaine pointe vers une boutique vendant généralement des produits similaires au commerçant dont la marque est cybersquattée. Il s'agit souvent de produits de contrefaçon, le cybersquatteur reprenant les repères visuels de la boutique

officielle. Cette pratique s'apparente au phishing car il s'agit de piéger le consommateur en usurpant l'identité d'un tiers.

Nuisance à la marque site fait passer un message péjoratif ou dénigrant à l'égard de la marque.

Le site fait passer un message péjoratif ou dénigrant à l'égard de la marque.

Les actions possibles contre le cybersquattage.

En France, le cybersquattage riset pas passible de sanctions pénales, seules des actions civiles sont envisageables.

Les actions les plus courantes concernent en atteinte à une marque (propriété intellectuelle) ou encore parasitisme. Des actions peuvent respectivement être portées devant le tribunal de grande instance (TGI) ou le tribunal de commerce dans le cas di
conflit entre commerçants.

Procédure extrajudiciaire :

Procedure extrajuniciaire:
Les organismes qui gérent les noms de domaines (registres) et les parties prenantes (titulaire du nom de domaine et ayant-droit sur la marque) étant souvent de nationalités multiples d'une part, et les procédures judiciaires étant longues et couteuses d'autre part, l'ICANNI a mis au point une procédure extrajudiciaire permettant au plaignant de recourir devant le registre pour récupérer un nom de domaine : la procédure UDRP.
Cette procédure est payante et la décision et à la discriction du registre. Une décision judiciaire ultérieure prévoudre cpendant sur la décision ou UDRP.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL. Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ul a formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...
Source : http://www.metronews.fr/info/paris-on-refuse-de-lui-louer-un-appartement-a-cause-de-son-profil-internet/modC!uUpMqgL3WsBnc/